



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 0 / 1 0 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 0 / 1 0 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : F09323P0297

1 Intitulé du projet

Construction de logements, chemin du Garlaban à CEYRESTE (13)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SNC IP1R

Raison sociale

SNC IP1R

N° SIRET

8 4 4 1 9 8 9 6 0 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

SNC

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DE ALEXANDRIS

Prénom(s)

Aymeric

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. a)	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale de plus de 0,5 ha.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la création de :

- 14 habitations individuelles isolées en R+1,
- 2 habitations individuelles jumelées en R+1,
- un plot de 4 logements collectif en R+1.

Il prévoit la démolition des bâtiments existants sur les parcelles concernées, à savoir :

- 2 villas individuelles avec piscines,
- 2 cabanons,
- 1 garage.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à la demande en logement sur la commune.

Il représente la dernière parcelle à l'échelle du quartier non densifié, entre les divers programmes qui ont vu le jour entre 2017 et 2023, comme le montre le plan de situation avec les lotissements voisins.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet commencera par la démolition des bâtiments existants sur le site, c'est-à-dire les 2 villas individuelles, 1 garage et 2 cabanons.

59 arbres seront abattus pour les besoins du projet, et remplacés par 79 nouveaux sujets, afin de densifier les espaces verts à l'issue des travaux. Plus de 80 arbres seront conservés, soit 159 arbres sur site.

Dans le cadre de notre conviction « chantier propre et à faibles nuisances », les déchets seront strictement triés et nous nous engageons sur les filières d'évacuation (conformément à la réglementation en vigueur) ainsi qu'un haut pourcentage de revalorisation.

Les matériaux de terrassement et de démolitions seront en priorité réutilisés. Les remblais non réutilisés seront évacués en décharge agréée.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit un ensemble de maisons individuelles mitoyennes qui s'implanteront selon la topographie du terrain existant.

Comme mentionné précédemment, il accueillera 14 habitations individuelles isolées en R+1, 2 habitations individuelles jumelées en R+1, ainsi qu'un plot de 4 logements collectifs en R+1.

Les espaces publics seront reboisés, et les sujets actuels seront remplacés par des sujets en qualité équivalentes (essence et développement à terme). Les espaces communs organisés le long de la voie d'accès seront ponctués par l'aménagement d'espaces verts communs soignés et plantés d'arbres de haute tige.

Des cheminements piétons, réalisés en matériaux drainants à plus de 50% permettront l'accès depuis les espaces communs aux espaces privés.

Les aires de stationnements extérieurs, à proximité des villas, dédiées aux logements sociaux et à proximité de la villa D, seront éco-aménagées selon l'article UP2b-11 du règlement, intégrant un espace de pleine terre d'au moins 3m² par place de stationnement, au moins un arbre pour trois places de stationnement, un revêtement poreux, de type revêtement alvéolaire. On compte donc un total de 24 places (comptabilisées comme 18 car doubles) + 21 places extérieures et 2 places en garage (des villas K et N) soit un total de 47 places. Le stationnement des deux-roues motorisés situés en extérieur seront au nombre de 7.

La surface de terre végétalisée de pleine terre est de 4 216 m², et la surface d'espaces libres végétalisés, au sens de la définition du PLU, de 380 m².

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dépôt de Permis de Construire

Autorisation de défrichement

Demande d'examen au cas par cas, dans le cadre du défrichement (présente demande)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher totale	2 014,56 m ²
Surface au sol totale du terrain	7 641 m ²
Places de stationnement	47
Surface à défricher selon plan espaces verts du permis de construire : parcelles AS 18 / 19 / 231 / 232 / 130 / 227	7 641 m ² , en partie selon le plan cité

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF n°930020212 "Collines, crêtes et vallons de font blanche, du Moutounier, de la Marcouline et du Douard" (type II) localisée à 100 m au nord de la parcelle concernée.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc national FR3300010 "Calanques" localisé à 2,7km à l'ouest Parc national FR3400010 "Calanques" (aire d'adhésion) localisé à 3,3 km au sud. Parc naturel régional FR8000053 "Sainte-Baume" localisé à 4 km à l'est.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit 93113029 "Eglise et quartier de la Fontaine Romaine à Ceyreste" localisé à 500m au sud
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est soumis au risque d'incendie. Le secteur est soumis à obligation légale de débroussaillage. Un PPRif à l'échelle de la commune est en cours de réalisation.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRif de Ceyreste est actuellement en procédure d'examen au cas par cas.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit 93113029 "Eglise et quartier de la Fontaine Romaine à Ceyreste" localisé à 500m au sud de la parcelle concernée.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR9301602 - Directive Habitats - "Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet" : localisé à environ 50 m au nord-ouest de la parcelle concernée. Cependant, plusieurs aménagements anthropiques séparent le site Natura 2000 du projet, notamment le chemin du Garlaban ainsi qu'un lotissement de 34 maisons.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé 93C13036 - "Cap Canaille, Bec de l'Aigle, leurs abords et le DPM correspondant" : localisé à 3,5 km à l'ouest de la parcelle concernée.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lotissement sera raccordé au réseau d'eau potable existant, qui est dimensionné pour accueillir le projet. Il n'engendrera pas de prélèvement d'eau souterraine en phase chantier.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5 bâtiments vont être démolis : 2 villas avec piscine, 2 cabanons et 1 garage. Les remblais non réutilisés seront évacués en décharge spécialisée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé aux différents réseaux existants (électricité, eau potable, assainissement), qui sont dimensionnés pour le projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	59 arbres seront abattus et remplacés par des sujets en qualité équivalentes (essence et développement à terme), et en plus grande quantité (79 nouveaux sujets). Plus de 80 arbres existants seront conservés, soit 159 arbres au total. Les arbres maintenus et plantés, bien supérieurs à 50 sujets, répondront donc aux prescriptions minimales d'un arbre minimum pour 100m ² de pleine terre. Des grands espaces en pleine terre seront aménagés dans le lotissement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est situé à près de 50m du site Natura 2000 FR9301602 - Directive Habitats - "Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet" L'impact sera limité car des aménagements font obstacle entre le site du projet et la zone Natura 2000. Le chemin de Garlaban ainsi qu'un lotissement de 34 maisons créent une coupure entre les 2.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	59 arbres seront abattus et seront remplacés par des sujets en quantité et qualité équivalentes (essence et développement à terme). Hormis les chemins de dessertes des bâtiments, les espaces extérieurs seront en pleine terre. L'emprise au sol des nouveaux bâtiments sera de 1500 mètres carrés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est soumis au risque incendie. Le secteur est soumis à obligation légale de débroussaillage.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction des 20 nouveaux logements engendrera des déplacements supplémentaires de par l'arrivée de nouveaux habitants. Le projet n'est pas de nature à engendrer une augmentation significative du trafic local, les infrastructures sont d'ores et déjà dimensionnées pour accueillir ce trafic supplémentaire.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances acoustiques se limiteront à la phase chantier et respecteront la limitation en vigueur.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances se limiteront à la phase chantier et respecteront les normes réglementaires. Les travaux ne nécessiteront pas l'utilisation de BRH ou d'explosifs. L'impact temporaire sera négligeable.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage des cheminements extérieurs par points lumineux adaptés sera conforme aux normes en vigueur. Les émissions lumineuses seront réduites afin de préserver la biodiversité.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront raccordées au réseau existant, dimensionné pour accueillir un projet cette envergure.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des eaux usées seront relevées par une station de relevage EU

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront réceptionnées par 2 bassins d'infiltration, respectivement de 47 m3 et de 109 m3. La rétention totale sera de 156 m3 utile. Les bassins d'infiltration seront dimensionnés de manière à se vidanger en moins de 48 heures (voir notice hydraulique).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantier : Les déchets seront pris en charge par les entreprises de travaux sur site directement, et des mesures seront prises sur le chantier pour limiter les effets sur l'environnement et valoriser les déchets de chantier. Exploitation : Un local poubelles est prévu à l'entrée de l'opération.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'espace initialement occupé par 2 maisons et leurs annexes (1 garage et 2 cabanons) sera transformé en lotissement composé de 20 nouveaux logements. La parcelle sera donc concernée par une densification des logements. Mais cela ne représente pas une modification des activités humaines en présence. Le secteur est et restera un quartier résidentiel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

* Mesures d'évitement et de réduction en phase chantier :

- Suivi environnemental du chantier, protection des arbres conservés, réemploi des matériaux autant que possible,
- Adaptation du planning des travaux autant que faire (notamment les démolitions et le dégagement des emprises) se peut afin de réduire le dérangement des espèces : en dehors des périodes de reproduction (soit de mars à fin juillet). Prévoir les dégagements des emprises d'octobre à mars.

- Utilisation d'engins répondant aux normes en vigueur.

- Limitation des nuisances visuelles via optimisation de la propreté du chantier

- Adaptation des horaires de travaux (nuisances) et du planning par rapport au risque d'incendie et de sécheresse.

* Mesures de réduction en phase exploitation :

- Réduction au maximum des emprises sur les espaces verts existants, ce qui offrira une meilleure intégration aux futurs résidents et réduira l'imperméabilisation,

- Intégration de matériaux poreux pour les revêtement de sols, notamment les cheminements piétons et les places,

- Maintien des connexions écologiques entre les parcelles et la trame végétale locale et alentours.

- Plantation d'espèces végétales locales et diversifiées en représentant les strates arborescentes, arbustives et herbacées. Interdiction de planter des espèces exotiques envahissantes.

- Réduction de l'éclairage afin de réduire l'impact sur les espèces en période nocturne.

- Mise en place de mesures afin de limiter les risques de pollution accidentelle pendant le chantier.

- Raccordement aux réseaux d'eaux pluviales et eaux usées.

- Incendie :

- respecter du PPR incendie en cours d'instruction.

- les constructions seront accessibles aux engins de secours,

- les dispositions constructives répondent aux prescriptions de l'arrêté du 31 janvier 1986.

- Murs en pierres sèches détruits : destruction manuelle et en période favorable

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La demande en logements est très forte sur la commune de Ceyreste. Le projet de lotissement s'implante sur un site déjà bâti, en continuité avec d'autres espaces bâtis. Il représente la dernière parcelle à l'échelle du quartier non densifié, entre les divers programmes qui ont vu le jour entre 2017 et 2023.

Il répond à cette demande locale, ce qui représente un impact positif pour le contexte socio-économique du secteur. Le projet est conçu afin d'assurer l'insertion du projet dans son environnement naturel et les paysages : plantations, choix des matériaux, prise en compte du risque d'incendie. Il offrira un cadre de vie de qualité à ses futurs usagers. Les mesures environnementales mises en place avant et pendant le chantier permettront d'éviter et réduire les nuisances temporaires en phase travaux. Une notice environnementale sera rédigée dans les DCE à l'attention des entreprises afin que ces mesures soient appliquées.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Pièces graphiques complémentaires à la description du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



DE ALEXANDRIS Aymeric

Signature du (des) demandeur(s)